

**Séance du 12 mai 2026**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°12052026D07**

**Objet : Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de Jumelage en Marches**

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mai 2026  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 26  
 Nombre de pouvoirs : 3  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 29  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstention : 2

Le 12 mai 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Absents excusés</b>	<b>Nom du mandataire le cas échéant</b>
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas	X			
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corrine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris		X		GUILLEMAT Serge
DEBERNARDI Séverine		X		FOURNIER Evelyne
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			
MALLET Nicolas		X		VARCIN Marine

NESI Perrine	X			
NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis	X			
SCHALLER Ophélie	X			
TOMASI Marie-Loan	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Francine BORDON

**Rapporteur** : Jean-Jacques BAZIN, Maire

**Exposé des motifs :**

Les statuts de l'association du comité de Jumelage Les Marches – Stepps prévoient la présence au sein de leur conseil d'administration de représentants de la commune.

Les représentants sont désignés dans les conditions fixées par les statuts de l'association. Ils prévoient la désignation par le conseil municipal de 25% du total des membres du conseil d'administration de l'association par des membres élus du conseil municipal. Le maire est également membre de droit.

L'actuel conseil d'administration du comité de jumelage étant composé de treize membres, il est donc proposé de nommer trois membres.

Le maire propose les candidatures suivantes :

- Madame Evelyne FOURNIER, Monsieur Lionel CORDEL et Monsieur Aly DIARRA.

Vu les statuts de l'association du comité de Jumelage Les Marches – Stepps,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** en qualité de membres du Comité de Jumelage Les Marches – Stepps représentant le conseil municipal au sein de cette association, en sus du Maire, membre de droit :  
Madame Evelyne FOURNIER, Monsieur Lionel CORDEL et Monsieur Aly DIARRA

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 mai 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Jean-Jacques BAZIN



La secrétaire de séance,  
Francine BORDON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.